

INTRODUCTION

Florent KOLHER et Philippe LÉNA

Les paysages des campagnes françaises – qu’il s’agisse de champs à perte de vue, de bocages, de vallons, de forêts bleuissant à l’horizon – nous sont familiers. La faune et la flore qu’abritent ces paysages le sont tout autant. Un hérisson écrasé sur la route, un papillon jaune ou blanc voletant sur le bas-côté, des pâturages vêtus de boutons d’or, le chant du merle au crépuscule : voilà qui alimente – ou alimentait – les rédactions d’innombrables écoliers.

Ces paysages sont vivants : ils évoluent comme des vagues lentes, mais changent parfois brusquement, au gré des projets d’aménagements, des orientations agricoles, de la destinée des communes rurales qui les produisent, les entretiennent, et parfois les détruisent. C’est lorsqu’au printemps les oiseaux demeurent silencieux que l’on prend conscience qu’il existe – ou existait – une nature ordinaire, et que cette nature peut tout aussi bien disparaître que les grandes forêts qui couvraient l’Europe. La nature « ordinaire » nous entoure, mais contrairement à la biodiversité « remarquable », elle ne bénéficie pas d’une protection particulière¹.

L’homme est un animal territorial, une composante écologique devenue motrice et transformatrice à une échelle remarquable ; mais la différence entre les populations néolithiques faisant paître leurs brebis et les aménageurs contemporains éventrant des collines est une différence de degré, et non de nature, dans les modes d’appropriation et de production d’écosystèmes. Il s’agit bien là, en un sens, de « notre » nature, dans la mesure où les paysages sont le produit d’actions humaines étalées ou concentrées dans

1. Le Conseil général de l’alimentation, de l’agriculture et des espaces ruraux (CGAAER, 2011) définit ainsi ces deux types de biodiversité :

- la première, qualifiée de « remarquable », correspond à des entités (gènes, espèces, habitats, paysages) que la société a identifiées comme ayant une valeur intrinsèque et fondée principalement sur d’autres valeurs qu’économiques ;
- l’autre, qualifiée d’« ordinaire » ou « banale », n’a pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle ; mais, par l’abondance et les multiples interactions entre ses entités, elle contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services qu’y trouvent nos sociétés.

le temps : nous vivons, dit-on, à l'ère de l'Anthropocène. Cette perspective anthropocentrique ne doit cependant pas nous faire perdre de vue que l'action humaine s'exerce conjointement à mille autres, plus discrètes mais essentielles, de fertilisation des sols par des myriades de vers et collemboles, de croissance et d'extension végétale par la grâce du vent, des geais et autres spermophiles, de pollinisation par des essaims d'insectes butineurs, et d'érosion des sols par de simples gouttes d'eau.

La nature ordinaire est donc une œuvre collective ; à l'échelle d'un territoire, les humains vivent, travaillent, se délassent et évoluent au sein de paysages changeant au gré de cycles écologiques, sociaux, économiques, dont la science peine souvent à rendre compte, faute de pouvoir les embrasser simultanément. L'état environnemental d'une commune donnée est en grande partie le résultat de dynamiques sociales ; elles sont tout au moins les plus faciles à reconstituer. Mais à conditions de départ identiques, le destin de communes similaires peut diverger du tout au tout. Comment expliquer que deux villages, de taille et de peuplement équivalents, exerçant les mêmes activités agricoles, se trouvent, quarante ans plus tard, l'un, bastion de l'altermondialisme, érigeant ses haies et ses bosquets en emblèmes, tandis que l'autre s'enorgueillit de son virage périurbain, de sa quatre-voies, du triplement de sa population ?

Corridors et Connexions

Appréhender les connexions diverses, mettre en évidence l'intégration des processus socio-environnementaux, est l'objet de diverses disciplines, notamment de l'écologie des paysages et de la géographie. L'anthropologie et la sociologie rurale cherchent également des méthodes et des modèles théoriques² permettant d'embrasser simultanément les populations et leurs rapports aux paysages, sous forme de pratiques et de représentations. La dimension culturelle des paysages induit celle, patrimoniale, de leur conservation ou restauration, comme projet de société.

Ce qui fait défaut, c'est une approche qui placerait sur le même plan dynamiques écologiques, paysagères et sociales, en posant d'une part que les sociétés humaines sont inscrites dans les cycles écologiques, et d'autre part qu'un socio-écosystème peut être appréhendé, sur le plan théorique comme pratique, comme une seule et unique société. Ainsi, les dynamiques sociales qui mènent à lotir des terrains inondables voient intervenir un facteur écologique (crues, glissements de terrains) dont l'existence même dérive d'une artificialisation des sols ou d'une mauvaise gestion de l'eau, tout autant que de phénomènes climatiques plus globaux dont l'origine humaine n'est plus contestée. L'abondance et les dégâts provoqués par les

2. Voir notamment *Études Rurales*, n° 183, 2009, « La sociologie rurale en questions », sous la direction de Pierre Alphanéry et Jean-Paul Billaud.

sangliers, les renards, les ragondins, ou les pies et les étourneaux, qu'ils soient réels ou fantasmatiques, sont aussi la conséquence d'adaptations des sociétés animales aux déséquilibres entraînés par les pratiques humaines, entraînant des réponses administratives concertées. On pourrait en dire autant des migrations de criquets, des vols de hannetons, et des vagues de construction de logements dépendant de dynamiques humaines telles que les départs en retraites, les naissances et les migrations. Cette idée selon laquelle ce que nous appelons « nature » relève de la *polis*, de la vie de la Cité, n'est pas nouvelle : Michel Serres dans son *Contrat Naturel* (1990) ou Bruno Latour dans *Politiques de la Nature* (1999) l'avaient déjà développée.

Notre ambition était donc d'élaborer une méthode intégrée, incluant sciences humaines et naturelles, reposant sur une approche participative, ce qui nous permettrait de saisir d'un même élan les dynamiques sociales et environnementales. Ce projet n'a pas trouvé son plein accomplissement. Mais l'objet de cet ouvrage est précisément de baliser le chemin en vue de sa réalisation pleine et entière, dans l'effort concerté d'anthropologues, de géographes et d'écologues, partageant les instruments d'analyse et l'arrière-plan théorique permettant d'appréhender un territoire dans toute sa complexité.

Pour rester au plus près du domaine de l'action et de l'intervention, nous avons opté pour l'échelon communal, espace délimité administrativement, permettant de combiner l'échelle de décision et d'action publique avec des communautés humaines, animales et végétales dont la présence repose sur l'arbitraire des délimitations. Nous considérons en effet que ce sont les sociétés locales, soudées par l'appartenance communale, qui sont susceptibles d'avoir la plus grande influence sur tout projet de réhabilitation ou de reconnexion avec le monde naturel (Billaud, 2009). Cet échelon s'est imposé à nous car il constitue la plus petite unité de décision politique ; or l'étude des processus écologiques demeure pertinente à cette échelle (Diggelen *et al.*, 2005).

Les espaces agricoles sont de plus en plus « rationalisés » : arrachage de haies, d'arbres, de bosquets ; nivellement de talus ; disparition des fossés ; abus de pesticides. La disparition des habitats et l'empoisonnement mettent en péril de nombreuses espèces, sans parler des sociétés paysannes à base communautaire, fondées sur l'interconnaissance et l'autosubsistance, dont Henri Mendras (1967) prononça, prématurément peut-être, l'acte de décès. Longtemps focalisées sur les espèces emblématiques, la politique de protection environnementale s'est infléchie, par le biais de directives européennes, vers une meilleure prise en compte des habitats et des couloirs de circulation des espèces. De plus, le fonctionnement des écosystèmes repose sur une multitude d'espèces non-emblématiques qui, par leurs interactions, assurent des services essentiels. Mobiliser les savoirs anciens les plus respectueux des cycles naturels permettrait donc de concilier pratiques humaines et restauration de

la faune, notamment par la mise en place ou le réaménagement de couloirs de circulation.

L'implantation de corridors biologiques fait l'objet d'un programme européen (Réseau Écologique Paneuropéen) qui s'inscrit dans la stratégie européenne de conservation de la biodiversité, elle-même dérivée de la Convention sur la Diversité Biologique de 1992. Ce réseau est appelé à compléter et à rendre écologiquement fonctionnel le système d'aires protégées mis en place par le réseau Natura 2000, faisant suite aux Directives Oiseaux (1979) et Habitats (1985). Nous nous proposons de vérifier et d'étudier les conditions par lesquelles une politique de préservation et de restauration de la biodiversité pourrait être menée, dans la lignée de ces directives et de la Loi d'Orientation Agricole de 1999 qui les met en application, en partant d'expériences-pilotes conduites localement, avec l'accord et la participation des habitants. La conceptualisation d'écosystèmes comme des ensembles où sont opérés des choix par certaines espèces-clés douées de stratégies d'adaptation, permet d'avancer utilement dans la mise en place du maillage écologique, sur la base d'une première évaluation par image satellite (Muratet *et al.*, 2013). Il faut donc travailler à deux échelles : celle de la délimitation administrative, et celle, plus floue, de la continuité des écosystèmes. Mais on doit évidemment se poser la question : « travailler », oui, mais dans quel but ?

L'objectif le plus évident est de rétablir les connexions biologiques, en tenant compte des spécificités des espèces. Clergeau et Désiré (1999) distinguent ainsi la connectivité spatiale, ou connexité, qui s'attache à une analyse structurelle des taches et de leurs connexions au sein d'une matrice³ plus ou moins hostile, et la connectivité biologique, ou connexion fonctionnelle, qui demande une connaissance des communautés d'espèce et de leur comportement.

Mais, parmi les espèces étudiées, il en est une dont le comportement détermine la survie de toutes les autres. Il s'agit bien entendu de l'espèce humaine, et une inflexion de ses pratiques signifiera, à terme, le maintien ou l'effondrement d'une biodiversité fonctionnelle. Il s'agira d'une décision collective, mais l'action locale jouera là évidemment un rôle essentiel.

On verra qu'il s'agit en réalité de deux étapes d'un même procès : une prise de conscience et une visualisation rapide des enjeux de biodiversité, au cours des restitutions auprès des habitants concernés, peuvent réorienter les comportements dans un sens plus favorable à la conservation.

3. Une matrice écopaysagère constitue l'élément dominant au sein d'un paysage donné, à une échelle donnée. Les autres éléments sont les taches (bosquets, mares, clairières...) et les connexions (haies, cols, bords de rivière, cours d'eau...). Voir DIREN-PACA, 2008.

Un autre modèle est-il possible ?

À la suite des accords dits Grenelle Environnement (septembre-décembre 2007), une « Loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt » (LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014) a été promulguée. Elle est censée intégrer davantage la préoccupation environnementale aux activités agricoles tout en développant la compétitivité des exploitations sur le plan national et international. La tonalité économique du projet prolonge la tendance historique qui promeut les gains de productivité, la compétitivité et l'intégration aux marchés, ceci pour permettre le soutien du revenu agricole. On serait tenté de dire : « Pour ceux qui réussiront à rester en activité. » En effet, cette politique a fait disparaître la moitié des exploitations agricoles durant les 20 dernières années (sans compter toutes celles qui avaient disparu auparavant) et davantage de compétitivité risque fort d'accélérer encore ce processus. La Loi laisse penser qu'il n'y aurait pas d'autres choix. Ce serait soit cette fuite en avant soit le maintien d'exploitations appauvries, au-dessous du seuil de rentabilité. C'est ce que contestent un certain nombre de mouvements et organisations, dont La Via Campesina et la Confédération Paysanne, créée en 1987, qui en est un membre fondateur. Selon ces mouvements, c'est le cadre général dans lequel s'inscrit l'agriculture, ainsi que ses objectifs, qui doivent être repensés radicalement.

La Loi, malgré des avancées, ne prend pas ce chemin. Parmi les mesures positives, on notera la création de Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) associant plusieurs exploitants agricoles, susceptibles de recevoir davantage d'aides publiques dans la mesure où ils développeraient un « projet pluriannuel de modification durable de leurs systèmes de production en visant une double performance économique et environnementale ». Les SAFER sont appelées à voir leur rôle renforcé par un droit de préemption. L'installation des jeunes sera aidée. On voit également apparaître une préoccupation en ce qui concerne l'artificialisation des terres (une modification des Lois d'urbanisme est prévue pour contrer cette tendance).

En revanche, l'existence éventuelle d'une incompatibilité entre les différents objectifs assignés (économiques et environnementaux) n'est ni discutée ni évoquée. Ce Projet de Loi s'inscrit dans la continuité des Lois d'orientation antérieures en ce qu'il ne questionne pas le modèle de développement. Plus de recherche, plus d'innovation, plus de technique, une productivité plus élevée, donc plus de compétitivité, permettront de relever les défis du marché planétaire (« assurer une production alimentaire de haut niveau qualitatif et en quantité suffisante face à l'augmentation de la population mondiale »). Le marché mondial est donc clairement visé. Pour relever ce défi, de nouvelles concentrations foncières sont à prévoir, or les grandes exploitations (en général des monocultures) présentent un bilan environnemental très négatif.

Dans ces conditions, on voit mal comment il serait possible d'atteindre les objectifs, fixés en 2008, de réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2018. La pression du lobby de l'agrochimie continuera à être forte. Par ailleurs, et en partie pour les mêmes raisons, l'objectif formulé en 2007 lors du Grenelle Environnement d'atteindre 6,4 % de Surface Agricole Utile en culture biologique en 2012 est loin d'avoir été atteint (seulement 3,7 %, mais 40 % à Saints-en-Puisaye, qui fait figure d'exception). On constate même un abandon de l'agriculture biologique par certains agriculteurs (pour l'instant en partie compensé par l'entrée de nouvelles exploitations dans ce système) face aux difficultés de la conversion. Des aides spécifiques plus importantes devraient être prévues, mais elles iraient à l'encontre de puissants groupes d'intérêts qui savent convaincre les ministères.

S'il est bien question de veiller à augmenter la compétitivité des filières (production, transformation, commercialisation) les innovations « citoyennes » (semences paysannes, circuits courts, vente à la ferme...) sont laissées de côté, même si quelques progrès semblent se dessiner en ce qui concerne les semences paysannes. L'agroécologie offre une perspective de conciliation entre la production et l'environnement, mais il semblerait qu'elle ne puisse se développer pleinement que dans une agriculture post-productiviste. Une telle agriculture exigerait non seulement de profonds changements au niveau de la production mais aussi à celui de la transformation, de la commercialisation, de la consommation... On assiste actuellement, par exemple, à la mise en place d'une agriculture biologique « productiviste » soumise à des circuits commerciaux qui se distinguent de moins en moins des circuits dominants. Ce type d'agriculture ne peut qu'entrer en contradiction avec les principes de l'agroécologie, sinon au prix d'un glissement sémantique.

La France a pourtant des atouts pour réussir cette transition ; elle dispose en effet d'environ 4500 m² de Surface Agricole Utile (SAU) par habitant, soit un peu moins d'un demi-hectare : c'est le plus grand potentiel agricole européen. Il lui serait théoriquement possible de s'approvisionner presque exclusivement sur son territoire en modifiant la proportion des différentes productions et en s'autorisant même une désintensification partielle. Il est vrai qu'un tel modèle, fondé sur les circuits courts, signifierait un abandon de la plupart des exportations alimentaires, mais aussi des importations, ce à quoi le secteur n'est pas prêt, dominé par des acteurs très puissants au niveau mondial et national, ni la société dans son ensemble. Mais on enregistre des progrès dans ce sens.

L'idée de souveraineté alimentaire (et non de sécurité alimentaire) gagne du terrain et reçoit le soutien de l'ONU (Rapport sur le droit à l'alimentation, ONU, 2011). À l'inverse de ce qui s'est mis en place depuis la guerre et a gagné en puissance durant les vingt-cinq dernières années, il serait nécessaire, selon ce rapport, de raccourcir la distance entre le producteur et le

consommateur, grâce à la reconstitution de systèmes alimentaires locaux. Car ce sont les chaînes longues (nombre de kilomètres parcourus par les aliments, nombre d'intervenants et intermédiaires...) qui permettent la réalisation de profits considérables par les multinationales de l'agroalimentaire, cela sans bénéfice pour le producteur, et de moins en moins pour le consommateur. Le « produire localement, consommer localement » est un mouvement social qui réunit producteurs et consommateurs dans de nombreux pays, y compris les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et bien sûr la France. Au passage, la réduction des transports et des conditionnements permet d'abaisser les émissions de carbone de l'agriculture (14 % du total).

Cette proposition, appuyée par La Via Campesina et ses affiliés, représente une sortie du système dominant qui signifie la dépendance des producteurs vis-à-vis des multinationales, et leur enfermement dans une spirale concurrentielle exigeant des gains toujours plus grands de productivité, donc une baisse des coûts de production. Cette mécanique induit une baisse tendancielle de leurs revenus, avec menace de faillite, ce qui les conduit à devenir encore plus productifs et à réalimenter un système qui les emprisonne et qui oblige la collectivité nationale à en assumer les coûts environnementaux.

La levée des contraintes qui pèsent lourdement sur le système de production alimentaire est non seulement la condition de la survie d'une agriculture familiale qui reprendrait tout son sens et sa place dans la société (et amorcerait sans doute, pour la première fois depuis le XIX^e siècle; une inversion des flux migratoires), mais encore la condition de la restauration d'écosystèmes dégradés par le productivisme.

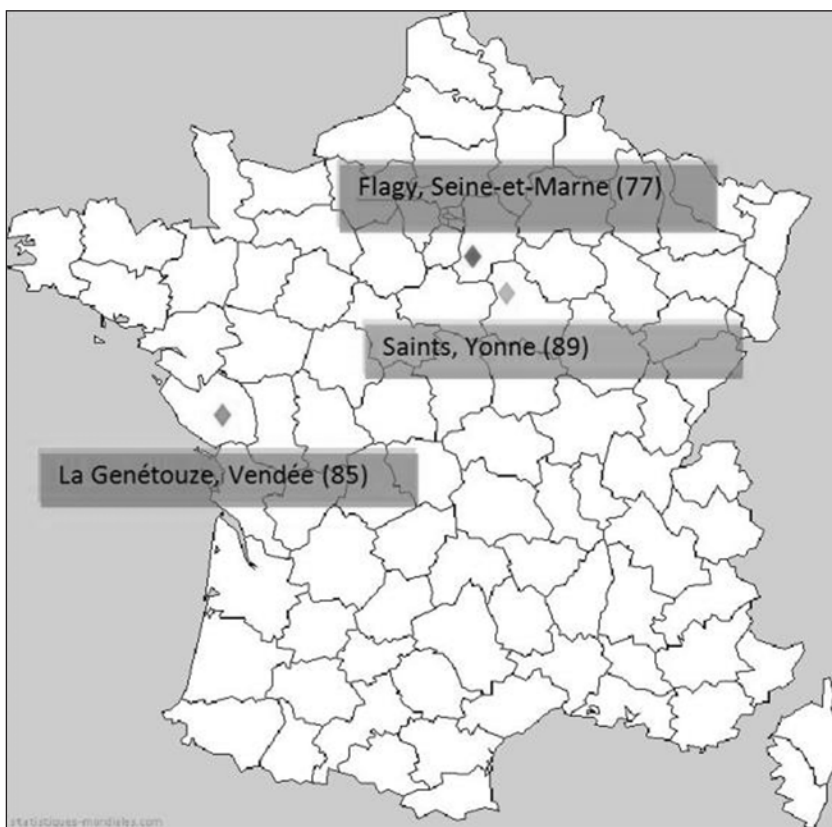
Réhabiliter la biodiversité ordinaire : mise en œuvre

Des politiques publiques innovantes visent à une gouvernance de forme participative, ce qui présuppose des citoyens conscients des objectifs, de leurs enjeux et des manières d'y atteindre (Chevassus-au-Louis *et al.*, 2009, p. 18). C'est le cas notamment des nouvelles orientations de la Politique Agricole Commune, qui renforce la conditionnalité des aides en fonction des modes de production. Mais la mise en place de telles politiques réclame « la nécessaire conciliation d'un cadre national fixant les grandes orientations avec les initiatives, la déclinaison et l'appropriation locales des acteurs de territoire » (CGAAER, 2011).

Si la loi présente des faiblesses ou suscite des résistances de la part des syndicats majoritaires ou des chambres d'agriculture, il faut nous tourner vers les alternatives qui peuvent être mises en œuvre, de manière volontaire, au niveau local. À ce niveau, en effet, s'inventent et continueront de s'inventer des inflexions aux modèles imposés par la globalisation, comme nous le verrons au chapitre V.

C'est un fait, et nous le montrerons au long de cet ouvrage : il existe des spécificités locales, certaines se pliant, d'autres résistant au modèle dominant d'une concentration agricole aggravée par l'artificialisation des sols. Il faut donc valoriser les modèles alternatifs et tenter d'infléchir ceux qui reposent sur l'idée que « qui n'avance pas, recule », et qui assimilent le progrès à l'urbanisation. Pour cela, l'approche participative nous paraît adéquate, et le modèle expérimental que nous proposons peut faciliter sa réplcation.

La logique participative implique de travailler en concertation avec les habitants, les élus, les représentants associatifs. Il s'agit de vérifier si émergent des propositions visant à repenser l'aménagement du territoire, afin que les cycles naturels puissent se régénérer ou se perpétuer, par une meilleure prise en compte de la biodiversité ordinaire. Dans une perspective comparée, davantage tournée vers le monde académique, on peut chercher à découvrir quelles dynamiques sociales, appréhendées sur un pas de temps de deux à trois générations, peuvent expliquer le plus ou moins



Carte 1. – Localisation des communes étudiées.

bon état environnemental de chaque commune, et les possibilités d'inflexion des politiques communales à partir de ces données.

La démarche participative présentée ici se veut donc un moyen, et non une fin : il nous faut comprendre ce qui permet à un collectif humain de se structurer en communauté, grâce à une « histoire à soi » (Bensa et Fabre, 2001), une mémoire et des pratiques différenciées. Les programmes destinés à la préservation de la biodiversité, dans ce contexte, sont aussi une manière de structurer le sentiment d'appartenance territoriale, tantôt par leur appropriation, tantôt par leur rejet (Fortier, 2009).

Les trois communes françaises retenues (Saints-en-Puisaye dans l'Yonne, Flagy en Seine-et-Marne, La Genétouze en Vendée⁴, carte 1) n'ont *a priori* rien d'extraordinaire, si ce n'est précisément qu'elles illustrent ce qu'est la ruralité aujourd'hui. Le village, le hameau, sont des lieux de vie où les habitants ont accès à des services essentiels (éducation et paramédical), cependant que la vie professionnelle se déroule souvent à quelque distance, dans les villes moyennes situées à proximité. Ces communes illustrent le phénomène de « rurbanisation⁵ » qui transforme les campagnes en lieux de résidences pour travailleurs urbains. Saints-en-Puisaye, plus isolée, présente un profil différent, utile aux comparaisons.

Ce type de terrain est d'un point de vue géopolitique celui qui présente la plus forte disproportion entre l'emprise territoriale et la population qu'il abrite⁶. Le tableau 1 (p. 24) est emprunté au document de travail mis en ligne par Bernard Henri Nicot (2005).

Bien que les données soient anciennes (1999), elles donnent un aperçu de cette disproportion : 100 000 km² pour une densité de 442 hab./km² pour les unités urbaines, contre 444 000 km² et 32 hab./km² pour les unités rurales. On peut donc estimer que ces espaces faiblement peuplés, ou à population concentrée, permettent d'envisager de laisser une place à des espaces protégés ou à des couloirs de circulation. Ils sont certainement ceux où la coexistence entre humains, faune et flore sauvages peut faire l'objet d'expérimentation et d'amélioration. L'engagement des communes rurales envers la biodiversité est appelé à jouer un rôle important dans le maintien des services rendus par la nature.

L'interaction entre équipe scientifique et citoyens volontaires peut être créée selon une double approche. La première, dite d'observation partici-

4. Saints-en-Puisaye abrite 600 habitants pour 2 770 hectares, le village de Flagy en compte 644 pour 720 ha, et La Genétouze, 1700 pour 1310 hectares.

5. La rurbanisation est le phénomène par lequel les communes proches d'agglomérations urbaines deviennent résidentielles, les « rurbains » effectuant la navette entre leur lieu de travail et leur domicile.

6. Selon l'INSEE, « Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu ».

	Nombre de communes	PSDC 1999 (millions d'hab.)	Superficie (milliers de km ²)	Densité (hab./km ²)
Urbain	5 954	44,2	100,0	442
dont – communes centres	1 212	19,1	27,0	708
– communes de banlieues	3 744	20,3	41,0	496
– villes isolées	998	4,8	32,1	150
Rural	30 611	14,3	443,9	32
Ensemble (métropole)	36 565	58,5	544,0	108

Note : PSDC = population sans double compte. Source : INSEE, RP1999/B. H. Nicot (2005).

Tableau 1. – *Population et superficie des communes urbaines et des communes rurales en France métropolitaine, 1999.*

pante, cherche à appréhender la biodiversité selon la manière dont elle est incluse dans un champ social, c'est-à-dire un « espace social structuré autour d'intérêts communs et composé d'acteurs, d'enjeux, de références communes, de lois et de processus » (Bourdieu, 1984). Dans ce champ social – que nous considérons, à l'échelle locale, comme un socio-écosystème –, les représentations et les dynamiques collectives favorisent ou entravent la prise en compte du monde naturel dans sa valeur intrinsèque et dans ses ressources. La deuxième approche a pour but d'enclencher une dynamique de participation civique, complétée par l'analyse des processus délibératifs et l'implication des populations dans les programmes, à titre de partenaires et d'informateurs (Candau et Rémy, 2009). La « science participative » viserait ainsi à susciter l'appropriation collective des concepts impliqués (biodiversité, écosystème, gouvernance, mosaïque, corridors...) aussi bien que des actions susceptibles d'être mises en œuvre localement.

La démarche participative a d'abord été massivement utilisée dans les zones rurales de pays en développement, afin d'améliorer les conditions d'existence des populations paysannes – processus appelé *Participatory Rural Appraisal* (Chambers, 1994). Cet échelon local s'est révélé pertinent pour l'élaboration de politiques de conservation – ou *Community-Based Conservation* –, principalement, encore une fois, dans les pays en développement (Leach *et al.*, 1999; Campbell et Vainio-Mattila; 2003, Berkes; 2004, Biggs *et al.*, 2004). En Europe, et notamment en France, ces politiques sont plus sectorisées, du fait, souvent, de communautés humaines aux contours plus flous. De ce fait, la démarche privilégie l'organisation d'ateliers avec les parties prenantes, par exemple pour s'accorder sur des questions d'irrigation (Bouarfa *et al.*, 2011). Nous avons nous-mêmes assisté, en 2013, à l'émergence de tels ateliers en Puisaye, qui visaient à revaloriser les haies grâce à la création d'une filière bois, par une mobilisation locale et quasi-spontanée.

Toutefois, lorsque l'objectif de la démarche est la conservation de l'environnement, l'approche participative vise plutôt à faire accepter aux populations locales les mesures de protection ; cela permet de contrebalancer le sentiment des habitants d'être dépossédés de leur faculté de décision. Alphanbéry et Fortier (2001) expliquent ainsi que la mise en place du programme Natura 2000, lancé en France en 1992, généra des conflits qui entraînèrent la suspension du programme en 1996. Sa mise en œuvre ne fut reprise qu'après la création d'un protocole de négociation établi par une approche participative. L'enquête préalable est un passage obligé pour toute politique environnementale à l'échelle locale – notons que dans cette configuration la démarche participative précède, mais n'accompagne pas la décision. Par exemple, l'enquête menée par Choisis *et al.* (2010) sur les « sociétés à maison » des coteaux de Gascogne était destinée à établir un état des lieux avec la participation des habitants. Cet état des lieux ne préjuge pas des politiques ultérieurement mises (ou non mises) en œuvre.

Ces diagnostics menés avec l'accord des populations locales, peuvent reposer sur une interdisciplinarité renforcée, comme le recommandent Deconchat *et al.* (2007), Alphanbéry et Fortier (2007), ou Dérioz et al (2010). Cette approche multidisciplinaire peut mener à des modélisations de socio-écosystèmes (Gibon *et al.*, 2010). Le plus souvent, cependant, c'est la modélisation sociale qui est mobilisée, comme le propose la *Companion Modelling* du Collectif ComMod (2009) afin de poser les bases de la négociation (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2000). L'implication des habitants peut même prendre la forme de jeux de rôle (Guyot et Drogoul, 2005 ; Mathevet *et al.*, 2007 ; Collectif ComMod, 2005). Là encore, ces démarches sont destinées à créer les *conditions initiales* de la négociation.

Nombreuses également sont les initiatives visant à investir les populations locales d'un rôle de relais de connaissance « bottom-up », comme en témoignent les programmes de sciences participatives portées par des biologistes ou des écologues (Durand Bourlier, 2003 ; Couvet *et al.*, 2008 ; Scoles *et al.*, 2008), reposant sur des protocoles d'observation facilement reproductibles, notamment les divers protocoles de Vigie Nature, que nous avons utilisés.

Les enjeux de conservation de la biodiversité ordinaire sont considérables ; or, une démarche visant à la participation des populations locales sans sacrifier les enjeux écologiques oscille entre deux attitudes :

– Une orientation privilégiant les sciences naturelles permet de dégager des enjeux précis et des politiques adaptées, mais sans forcément susciter l'adhésion des populations concernées, les propositions demeurant, dès lors, lettre morte ; dans certains cas, ces propositions peuvent être battues en brèche – comme dans le cas de l'ours du Haut-Béarn (Mermet et Benhammou, 2005) ou rendues inefficaces – ainsi de la démoustication menée en Camargue en dépit de l'opposition des scientifiques (Guillet et Mermet, 2013). De même, la responsabilité individuelle des pollutions générées par

les pratiques agricoles, et les mesures qui devraient en dériver, peuvent être contournées (Bourblanc et Brives, 2009) quand le débat public est préempté par les syndicats et les chambres d'agriculture.

– Une forte implication des scientifiques de sciences humaines et sociales aboutit souvent à un fort investissement des populations locales, mais ne parvient pas (ou rarement) à dégager de lignes claires d'intervention dans le domaine de la restauration ou réhabilitation de la biodiversité ordinaire. Dans les références exposées ci-dessus, on observe que les approches sociales, qu'elles reposent sur des enquêtes préalables, des modélisations ou des jeux de rôle, privilégient la négociation au point de perdre de vue les enjeux de conservation, la recherche du consensus devenant elle-même la finalité⁷.

Un programme de conservation de la biodiversité ne peut dissocier les sciences humaines et sociales des sciences naturelles, sous peine d'inefficience ; mais il doit aussi proposer des objectifs à atteindre. Notre méthode a donc consisté, d'une part, à renforcer la complémentarité des disciplines impliquées (anthropologie, écologie et géographie) ; d'autre part, à susciter une participation des habitants non seulement pour créer une sphère de négociation, mais aussi et surtout pour voir émerger, en fonctions des éléments présentés, des initiatives locales *concrètes et appropriées* en vue de rétablir les connectivités biologiques et de se réappropriier l'espace collectivement.

La méthode participative

La science est à l'image – et au service – de la société, et se doit de répondre à une exigence de transparence. S'il ne faut pas sombrer dans une forme de démagogie qui appellerait l'opinion publique à valider les accords du participe passé ou le constat du dérèglement climatique, il faut aussi se rappeler que nombre d'enquêtes menées par des scientifiques concernent le niveau local ou peuvent avoir des impacts locaux. Nous sommes, de gré ou de force, impliqués dans les processus de gouvernance locale, à titre d'experts ou de consultants. De plus les données que nous réunissons – par le biais de questionnaires, d'inventaires, de recherches d'archives – ne pourraient l'être sans l'accord et la bonne volonté des citoyens concernés. En toute logique, dans cette optique de gouvernance locale, une restitution des données doit avoir lieu.

Mais il serait cavalier, à l'issue de nos terrains, de nous contenter d'envoyer nos articles ou publications spécialisées aux populations concernées : il faut travailler nos données de manière à ce qu'elles soient intelligibles à tous, permettent à la fois une prise de conscience des enjeux soulevés

7. Élise Demeulenaere, communication personnelle. Tout se passe comme si les politiques environnementales devenaient inacceptables dès lors qu'elles n'étaient pas consensuelles (position entérinée par Laslaz *et al.*, 2014), ce en quoi elles diffèrent radicalement des politiques économiques ou sociales.

– par exemple sur des questions d'aménagement en vue d'une restauration des couloirs biologiques – et une orientation pour les politiques à venir. C'est l'objet de la quatrième partie que d'exposer la manière dont nos données ont été traitées selon cette perspective. En effet, c'est l'essence même du processus participatif que de favoriser les contacts entre scientifiques et citoyens. Ces derniers ont hélas trop souvent l'image de scientifiques vêtus de blouses blanches maniant des éprouvettes. Il nous faut donc exposer nos méthodes en les expliquant, étape par étape, et en rendant compte régulièrement aux populations par le biais de réunions publiques. Celles-ci peuvent être organisées par des municipalités, des associations... L'expérience nous enseigne que ces réunions sont cruciales pour dissiper les doutes, écarter les éventuelles suspicions, mais aussi pour susciter des débats internes, qui peuvent se poursuivre après notre départ. Une part importante des prises de conscience que nous sommes susceptibles de provoquer reposent sur la dimension comparative – exposer dans une commune les conclusions portant sur d'autres communes, éventuellement situées dans d'autres pays – mais aussi sur notre capacité à rapporter nos données à des enjeux concrets.

Afin de baliser un champ commun aux sciences humaines et sociales et aux sciences naturelles, nous l'avons vu, trois disciplines ont été mobilisées : l'écologie, la géographie et l'anthropologie.

Les écologues rendent compte des dynamiques locales de biodiversité à partir du recensement de différentes espèces dans un nombre donné de milieux, ces derniers étant définis, en concertation avec les géographes, selon la diversité paysagère rencontrée. Il existe en effet nombre d'espèces indicatrices de l'état des milieux, en particulier chez les insectes (carabes, pollinisateurs ou papillons), espèces relativement aisées à inventorier et à identifier grâce à des clés d'identification accessibles sur Internet, donc potentiellement utilisables par les populations locales. Pour la végétation, les échantillonnages utilisent le protocole Vigie-Flore; pour les rhopalocères, il s'agit du protocole PROPAGE, tandis que l'inventaire des insectes pollinisateurs est réalisé à travers le protocole Spipoll⁸. L'important est de garder à l'esprit que ces échantillonnages sont des moyens de sensibiliser les populations en éveillant leur intérêt pour la nature « ordinaire », tout en leur donnant une conscience aussi claire que possible de l'état des milieux. Ils permettent d'établir des tableaux comparatifs d'une commune à l'autre, mais aussi, s'ils sont répétés plusieurs années consécutives, d'accompagner une démarche de réhabilitation en fixant des objectifs à T1, T2, etc.

Cette méthode ne permet qu'un inventaire sommaire mais qui peut être reproduit année après année, ce qui permet un suivi par les habitants concernés.

8. Ces protocoles sont détaillés sur le site [<http://vigienature.mnhn.fr/>].

La géographie est mobilisée pour réaliser un certain nombre de cartes destinées à faciliter le dialogue avec les populations locales ainsi que l'aide à la décision. Ces travaux cartographiques ont pour objectif de souligner différentes facettes des problématiques locales liées à la biodiversité. Un premier travail de cartographie historique a permis de rendre compte des principales évolutions en matière d'occupation du sol (surfaces bâties, routes, champs ouverts, forêts, haies...). Nous avons utilisé principalement les cartes de Cassini et d'État-major pour obtenir des données antérieures à 1900, puis les différentes éditions des cartes topographiques de l'Institut Géographique National au 1/25 000^e (certaines remontant jusqu'à la première moitié du xx^e siècle). Lors des différentes phases de restitution des résultats, nous avons pu percevoir que les habitants se sont rapidement approprié ces cartes historiques, celles-ci ayant également servi de déclencheur à la remémoration, en particulier pour la période pré-remembrement.

En évoquant les dynamiques d'occupation du sol à plus ou moins grande profondeur temporelle (entre 50 et 70 ans si l'on considère seulement les données au 1/25 000^e), les géographes retracent l'état inféré de la biodiversité au travers de cartes faisant état de la capacité des trois communes en matière d'accueil et de circulation des espèces inféodées à différents milieux (forestiers, agricoles, zones humides). Nous appliquons la méthode IVB, pour Infrastructure Verte et Bleue, élaborée par la DIREN Rhône-Alpes (2005) et adaptée aux données d'occupation du sol en notre possession. Cette méthode aboutit à des cartes qui permettent de dégager d'un coup d'œil les problématiques locales de biodiversité, telles que la présence d'isolats (résultant de la fragmentation paysagère), de zones infranchissables à certaines espèces, ainsi que de couloirs de circulation existant ou à reconstituer.

Le dernier objectif est de cartographier l'usage de l'espace par les populations locales, autrement dit, les lieux fréquentés par les habitants des communes pour leurs activités de loisirs (chasse, pêche, cueillette, promenade, observations naturalistes), mais aussi de mettre en évidence des lieux qui, à leurs yeux, ont une valeur patrimoniale ou dont les formes d'aménagement se sont avérées problématiques. Ces éléments sont obtenus par différents biais : questionnaires, entretiens et recueil de cartes mentales. L'idée est de synthétiser l'ensemble de ces données cartographiques (évolutions des différents milieux, capacité d'accueil et de circulation des espèces en leur sein, usages de l'espace) avec celles collectées par les écologues, afin de définir des priorités d'actions en matière de biodiversité.

Dernière discipline impliquée, par sa vocation à appréhender les cadres de représentation et d'interprétation locaux⁹, l'anthropologie a pour objectif

9. Ce que nous appelons « culture » peut se définir en mode statique ou dynamique.

En mode statique, on adoptera la définition de Tylor (1871) selon qui une culture est un ensemble de normes, de valeurs, de techniques, de croyances et de représentations partagées par un groupe humain. Une autre définition, plus dynamique, correspond

la connaissance de l'histoire locale, la reconstitution des réseaux sociaux présents et passés, et l'attitude à l'égard de la biodiversité. Ces éléments permettent, grâce à l'approche participative, une forme d'appropriation d'une histoire collective dont le sens est donné par l'évolution des paysages et l'abandon ou l'adoption de normes et de pratiques. L'anthropologie a également pour rôle de servir d'interface entre équipe scientifique et populations locales, et d'observer leurs interactions.

En faisant alterner entretiens individuels et sessions collectives de restitution, les savoirs mis au jour sont partagés par les différentes générations, et par les différentes classes d'habitants (les « natifs », les néo-ruraux¹⁰, les rurbains). Cet exercice est facilité, en France, par l'existence de périodes charnières ayant touché les zones les plus reculées. Il s'agit principalement de la période du remembrement (années 1960-1970) et des débuts de la Politique Agricole Commune (1962) marquée par l'amélioration rapide des conditions d'existence ; et des débuts de la rurbanisation (années 1970) par l'extension du réseau routier et la popularisation de l'automobile, qui facilitaient les déplacements du lieu de travail (en ville ou dans les environs immédiats) jusqu'au lieu de résidence. Un nombre important de personnes aujourd'hui retraitées, souvent présentes dans les conseils communaux, furent ainsi des pionniers de cette rurbanisation.

La méthode que nous avons suivie repose sur l'observation participante ponctuée de rencontres spontanées ou à caractère plus officiel. Il s'agissait de légitimer notre démarche et de susciter l'adhésion des habitants, sous peine de voir notre enquête considérée comme une intrusion dans le cercle communautaire. Nous avons donc partagé leur vie, en logeant chez ceux qui voulaient bien nous accueillir, non seulement en période de marché ou de célébration mais également dans la vie quotidienne. Nous entendons par « partager » le fait, par exemple, de prendre des repas ensemble, de fréquenter les cafés et les bars, les commerces, de visiter les potagers et de donner un coup de main pour biner les plates-bandes, rentrer le bois, ou faire les courses.

Nous montrions à chaque fois le travail en train de se faire : les échantillonnages étaient pratiqués au vu et au su de tous ; nous cherchions à être accompagnés pour visiter les lieux ou les domiciles, spontanément ou sur invitation ; nous montrions les documents recueillis, expliquions le principe de la prise de notes et l'usage que nous faisons des photographies. Nous avons égale-

partiellement à ce que Bourdieu (1980, p. 88-89) entend par « habitus », c'est-à-dire un ensemble de *dispositions*, des « structures structurées appelées à devenir des structures structurantes ». Une culture serait donc la grille d'interprétation à travers laquelle un groupe humain appréhende les phénomènes et expériences nouvelles.

10. Les « néo-ruraux » sont des habitants d'origine urbaine qui ont renoncé à la vie citadine pour résider et/ou travailler dans des communes rurales. Il peut s'agir parfois de maraîchers, d'éleveurs (le plus souvent biologiques), ou bien évidemment de retraités.

ment expliqué en détail le contenu des questionnaires, tout en laissant les conversations dériver, notant les réponses au fil des conversations.

Entre 2010 et 2013 ont été effectués des séjours réguliers sur chacun des trois terrains (trois par an pour chaque commune, plus les restitutions), tantôt individuellement, tantôt en équipe. Une doctorante en anthropologie, Tiffany Garcia Parrilla, a assuré la continuité de l'étude durant la première phase du projet. Deux stagiaires en écologie (Laetitia Leray et Chloé Thierry) ont effectué les échantillonnages de biodiversité. Un post-doctorant, Guillaume Marchand, a été recruté afin de traiter la partie cartographique. Le programme a été mené en trois étapes : en 2010 était reconstituée, à travers la consultation d'archives et de cartes anciennes, l'histoire des communes étudiées ; c'est au printemps et en été 2011 qu'ont été pratiqués les échantillonnages de biodiversité ; en 2012, nous nous sommes centrés sur les enquêtes sociologiques (quantitatives) et anthropologiques (qualitatives) afin d'appréhender les rapports des habitants à leur environnement. L'application de questionnaires, élaborés après les premières phases de terrain, a permis de quantifier ce qui demeurait de l'ordre du qualitatif. 10 % de la population, choisie en fonction des opportunités de rencontres (notamment lors des fêtes ou des marchés), a répondu au questionnaire, soit 60 personnes à Flagey, 70 à Saints-en-Puisaye et 150 à La Genétouze. Dans le même temps étaient recueillies des cartes mentales, permettant de mettre en perspective les résultats des enquêtes. Enfin, en 2013, nous avons procédé à l'enquête portant sur les différents usages des lieux, ainsi qu'à de nouveaux échantillonnages de biodiversité, malheureusement entravés par le mauvais temps. Toutes ces étapes, sauf deux¹¹, ont fait l'objet de restitutions aux habitants, par le biais de réunions publiques. La première réunion, préalable, visait à obtenir l'approbation des habitants. Elle portait sur la philosophie du programme et le résultat de la géographie historique ; la deuxième exposait les résultats des échantillonnages de biodiversité ; la troisième, les résultats de l'analyse des cartes mentales, la quatrième sur les résultats des questionnaires et la synthèse cartographique du programme ainsi que les propositions pour le rétablissement de connexions biologiques.

Ces restitutions étaient annoncées par mail aux mairies et aux participants des réunions précédentes. Elles faisaient également l'objet d'un communiqué de presse lorsque cela était possible (bulletins locaux, quotidiens régionaux). Certaines sessions ont fait l'objet d'une couverture par la presse locale, parfois sous la forme d'émissions de radio. Les séances étaient animées, autant que possible, par tous les membres de l'équipe. Leur dérou-

11. Comme nous l'exposerons en temps voulu, le chapitre IX (représentation des dynamiques environnementales) et une partie du chapitre XI (résultats des questionnaires de localisation) n'ont pu être traités à temps. Ces éléments ont été envoyés ultérieurement aux mairies, à des fins de divulgation.

lement, le plus souvent les jeudis ou vendredis soirs (ou les samedis et dimanches à l'occasion de foires ou de marchés), consistait en un exposé des avancées du programme (une heure environ) suivi d'une séance de questions, parfois très animées, notamment lors de la restitution portant sur les cartes mentales. La réunion durait jusqu'à épuisement des questions et débats soulevés, parfois jusqu'à une heure avancée.

On a noté une affluence qui allait en augmentant à la Genétouze, atteignant à chaque fois trente à quarante personnes; soixante personnes à Flagy durant la plupart des réunions (quasiment 10 % de la population), et un nombre fluctuant à Saints-en-Puisaye, de trente à quarante personnes durant les trois premières restitutions, et moins de dix à la dernière : nous essaierons de comprendre pourquoi.

Plan du volume

Pour mettre en perspective la situation actuelle des campagnes françaises, notre première partie retrace la progression de l'agriculture depuis les débuts de sa modernisation, sous le III^e Empire, jusqu'à la Révolution Verte et à ses conséquences. Ce panorama permet d'entrapercevoir que les changements se produisent par ruptures plutôt que dans la continuité, notamment à l'issue de chacune des deux Guerres Mondiales.

Notre deuxième partie présente, dans une perspective historique et anthropologique, les trois communes étudiées – Flagy, La Genétouze, Saints-en-Puisaye –, dans leurs convergences comme dans leurs divergences, tout en permettant au lecteur de visualiser les contextes et de prendre la mesure des enjeux et tensions diverses qui s'exercent au sein de ces communautés.

Nous exposons, dans notre troisième partie, les résultats des inventaires biologiques et des enquêtes qualitatives et quantitatives; il s'agit là des données recueillies dans le cadre de la démarche scientifique, présentées à titre d'information aux habitants, en préalable au dialogue que nous cherchions à établir. On verra se profiler les parallèles entre la manière dont les habitants perçoivent la nature (quel que soit le sens qu'ils donnent à ce terme) et l'état environnemental, selon l'ordre des priorités (conservation des paysages, infrastructures de loisir, bois de chauffage, chasse et cueillette). Un chapitre à part est dévolu aux agriculteurs, conventionnels ou biologiques, actifs ou retraités, dans la mesure où cette catégorie de population présente, d'une commune à l'autre, une surprenante convergence dans leurs pratiques et leurs représentations.

Notre objectif, dans la quatrième partie, est de présenter notre méthode de traitement des données en vue de leur restitution aux habitants, une démarche qui pourra inspirer, nous l'espérons, des expériences similaires. Les trois aspects abordés portent sur les dynamiques environnementales en lien avec les dynamiques sociales sur une période d'une soixan-

taine d'années; puis les représentations du territoire telles que les traduisaient les cartes mentales produites par les habitants; et finalement une juxtaposition des trames biologiques (les corridors et isolats de biodiversité) avec les activités humaines en lien avec la nature : promenade, cueillette, randonnée. Il s'agit d'aborder de manière réflexive les enjeux environnementaux et les attentes et usages des habitants.

Notre ouvrage s'achève par le bilan qui s'impose à l'issue de cette expérience collective menée sur trois ans, de manière intense, notamment à la belle saison. La durée constitue un avantage certain, par l'intimité créée, mais peut aussi se muer en inconvénient, lorsqu'elle suscite la lassitude des enquêtés. Si l'expérience devait être retentée, il faut en effet en tirer tous les enseignements.